

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 3 septembre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble sis au 155 , 51 ° Av en u e (lots 1 704 457 et 1 706 750 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

 Permettre, pour un projet d'agrandissement d'un cottage, une somme des marges de 1,90 mètres, et ce, bien que l'article 7.7.4 du Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie, que la somme des marges minimum doit être de 3 mètres.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 août 2024.

Fredy Alzate Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Lachine